

DEPARTEMENT DE L'ALLIER



Commune de

ABREST

7.1



SCP DESCOEUR F et C
ARCHITECTURE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexes sanitaires

PRESCRIPTION

Délibération du conseil municipal du 30 mars 2010

ARRET DU PROJET

Délibération du conseil municipal du

APPROBATION

Délibération du conseil municipal du

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

L'EAU POTABLE

Le Réseau existant

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée du Sichon gère l'alimentation en eau potable sur 14 communes de la Montagne Bourbonnaise et du bassin de Vichy.

Les captages

Les principales sources captées par le syndicat se trouvent en Montagne Bourbonnaise, sur les communes de St-Priest-Laprugne, La Guillermie, Ferrières sur Sichon, Le Vernet, Abrest.

Le réseau syndical est divisé en 2 parties. La partie basse du réseau est alimentée par les eaux des captages de Lavoine et de La Guillermie qui cheminent à travers différents collecteurs et réservoirs pour se rejoindre à Cheval Rigon (commune de Ferrières/Sichon) dans le plus grand réservoir du SIVOM.

En dehors des sources de la Montagne Bourbonnaise, le syndicat exploite **les sources d'Abrest dites des Evorest** et les sources du Verduizant au Vernet. D'un débit journalier qui varie de 100 à 150 m³/jour, ces eaux calcaires sont mélangées avec les eaux de la Montagne Bourbonnaise qui sont plus acides. En effet, grâce à deux pompes, ces eaux sont regroupées dans le réservoir des Baillons où arrive également l'eau des sources de la montagne.

Nom des sources <i>Localisation</i>	Type	Date de mise en service	Débit moyen annuel (m ³ /j)	Débit en période d'étiage (m ³ /j)
La Guillermie <i>La Guillermie</i>	6 captages	1964	950	500
Quinssat et Evorest <i>Abrest</i>	Captages par drains		90	60
Verduizant <i>Le Vernet</i>	Captages par drains		120	80
Lavoine <i>St Priest Laprugne (42)</i> <i>Lavoine (03)</i>	Captages par drains (2 points de captage)	1977 et 1986	850	450
La Font du Rat <i>Ferrrières S/Sichon</i>	Captages par drains		50	25

Les puits privés doivent être déclarés en Mairie, mais aucune déclaration n'est effectuée à ce jour.

Les réservoirs

Le réseau bas est alimenté par le réservoir des Baillons et par les apports de Vichy et Saint Yorre.

La commune dispose d'un réservoir au lieu dit Les Evorest, d'une capacité de 750m³.

Le réseau

Les stations de refoulement :

En dehors de ces propres ressources en eau, le syndicat peut, grâce à l'interconnexion des réseaux, s'approvisionner à Saint-Yorre et à Vichy lorsque, en été, le débit des sources de la montagne devient inférieur à la consommation.

Les stations de refoulement des Séjournins et des Combes permettent ces échanges.

- La station des Séjournins, située sur la commune d'Abrest permet des échanges d'eau avec la commune de Saint-Yorre. Le contrat passé avec la commune de Saint-Yorre prévoit que pour trois m³ que le SIVOM lui cède en hiver, elle rend au SIVOM un m³ l'été. Lorsque les besoins estivaux sont supérieurs, le SIVOM achète à la commune de St Yorre, le complément nécessaire.
- La station de surpression de la Tour : Située sur la rive gauche de la commune d'Abrest, elle permet d'assurer la défense incendie de la zone et d'alimenter le réservoir de la commune d'Hauterive à partir du réseau de Bellerive-sur-Allier.

Interconnexions existantes

- Internes au syndicat
Les réseaux haut et bas sont interconnectés. Ainsi, en période hivernale, les échanges se font du réseau haut (excédentaire) vers le réseau bas, et ces apports se substituent ainsi aux achats d'eau effectués à Vichy et Saint Yorre. Inversement en période d'étiage, le réseau haut est déficitaire : le syndicat achète alors plus d'eau aux communes de Saint Yorre et de Vichy, qui sont largement excédentaires, et refoule l'eau du réservoir des Baillons vers le réservoir des Bodiments.
- Externes
Depuis 1991, il existe une interconnexion entre le SIAEP et la commune de Saint Yorre. Cette liaison fonctionne toute l'année et dans les deux sens. Les points de livraison sont pour le syndicat le réservoir les Baillons et pour la commune le réservoir des Petits Bois. Les conduites de 200 et 150 mm de diamètres permettent un transit maximum de 1 000 m³/j. Selon la convention, les échanges d'eau se font dans les conditions telles que 3 m³ d'eau livrés par le syndicat à la commune équivaut à 1 m³ d'eau livré par la commune au syndicat. Le syndicat est également interconnecté avec Vichy, en 6 points au niveau des communes d'Abrest et du Vernet. Selon la convention, Vichy s'engage à fournir un volume maximum de 1 000 m³/j à la rive gauche de l'Allier et de 2 000 m³/j à la rive droite de l'Allier.

La qualité

- Sur le réseau "bas" du SIVOM, c'est à dire les communes d'Abrest et Hauterive les captages des sources traversent des couches géologiques calcaires. Elles sont donc très minéralisées (dureté et alcalinité voisines de 25° français); on dit aussi "calcaires" ou "dures". Elles peuvent engendrer des dépôts calcaïques (surtout pour les eaux chaudes sanitaires) appelés également "tartre".

Sources de La Guillermie; de Lavoine et de Fonte du Rat

Ces 3 ressources présentent une eau de caractéristiques identiques :

- teneurs en nitrates faibles : moyenne de 3,5 mg/l sur les 6 dernières années avec un maximum de 3,9 mg/l.
- faible minéralisation.
- agressivité vis-à-vis du marbre.
- pH acide

Pour corriger ces paramètres, une neutralisation-reminéralisation sont nécessaires.

Source du Verduizant

- teneurs en nitrates élevées : moyenne de 36,3 mg/l sur les 6 dernières années, avec un minimum de 30,7 mg/l et un maximum de 49 mg/l en 1994.
- teneurs élevées en Trihalométhanes.

Sources d'Abrest

- teneurs en nitrates : moyenne de 22,2 mg/l sur les 6 dernières années avec un maximum de 28,5 mg/l en 1993.

- Le seul traitement existant sur l'ensemble des captages est une stérilisation par apport d'eau de Javel :
 - occasionnellement au niveau du réservoir de Cheval Rigon (2 sources de La Guillermie et de Lavoine) et de La Font du RAT.
 - automatiquement par pompe doseuse pour les sources du Verduizant, de Quinssat et Evorest.
- La DDASS réalise régulièrement des analyses de l'eau potable, laquelle est jugée acceptable. (Voir en annexe).

Les consommations :

Le nombre d'abonnés d'ABREST est de 1 170.

Evolution de la consommation depuis 1999 (m3) :

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Abrest	171 995	152 976	151 302	146 894	152 643	137 442	152 827	146 293	128 219	134 967

Des servitudes

Les sources minérales domaniales de Vichy touchent la partie ouest de la commune d'Abrest. Elles sont concernées par un périmètre de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales. La commune d'Abrest est touchée par une partie de cette servitude de protection.

De plus, la commune d'Abrest est concernée par 4 captages :

- Le captage Croix Saint Martin, déclaré d'utilité publique le 11 février 2003.
- Le captage de Quinssats n°1 et le captage des Evorest, sont déclarés d'utilité publique le 21 novembre 2002.
- Le captage de la Ville de Bellerive.

L'ASSAINISSEMENT

La population se répartie entre la rive droite de la rivière et rive gauche.

L'assainissement est de compétence intercommunautaire (VVA).

La commune d'Abrest a réalisé un zonage d'assainissement en 1998, puis opté pour la réalisation de travaux collectifs à moyen et long terme sur différentes extrémités des zones urbanisées à l'exception des habitats de type diffus présentant des conditions difficiles de raccordement suite à une topographie défavorable. Les choix faits impliquent la réalisation de projets communs avec les communes limitrophes d'Hauterive, du Vernet et de Bellerive-sur-Allier.

L'assainissement collectif

Le réseau existant

À Abrest, on compte deux réseaux séparatifs en rive droite et en rive gauche.

1/ Le réseau de la rive droite : 12 000 ml de canalisation,

- Une partie du réseau en section sud lieu dit "La Font du Cassiot" est raccordé au réseau d'assainissement de St Yorre par l'intermédiaire d'une pompe de relèvement située sur St Yorre (appartenant à VVA).
- Les extensions de l'urbanisation posent peu de problèmes pour leur raccordement au réseau existant.

2/ Le réseau de la rive gauche : 5 025 ml de canalisation,

- La partie rive gauche est équipée d'un réseau d'assainissement de type séparatif, sa caractéristique principale étant son manque de possibilité en terme de débits, compte tenu de la présence d'une laverie qui elle seule occupe 50 % des possibilités du réseau. 2 remèdes sont envisagés : création d'une station d'épuration ou doublement du réseau existant.
- Ce réseau est constitué de canalisations en PVC de 200 mm de diamètre. On peut le scinder en deux branches principales :
 - * une canalisation presque rectiligne, qui suit la route D131 ; elle part de la jonction avec le réseau d'Hauterive et aboutit au poste de relèvement. L'état général des canalisations et des regards est tout à fait satisfaisant.
 - * une branche qui part du bas de la rue de la Tour et remonte sur la zone industrielle et les diverses habitations situées en amont. L'état général des canalisations et des regards est tout à fait satisfaisant.

Toute la partie urbanisée de la commune d'Abrest est desservie par un réseau collectif de type séparatif.

Cependant, le fonctionnement de ce réseau se trouve perturbé par :

- l'infiltration d'eaux parasites provenant du défaut d'étanchéité de certains ouvrages,
- les raccordements d'usagers parfois non conformes,
- la présence d'arbres à proximité immédiate des réseaux, dont les racines endommagent les réseaux
- l'existence de branchements pénétrants, obstruant une partie de la conduite.

La communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier, à qui la compétence assainissement a été transférée par la commune d'Abrest depuis le 1^{er} janvier 2000, procède au contrôle des branchements, au suivi de leur mise en conformité si nécessaire et programme régulièrement des opérations d'extensions ou de réhabilitation des réseaux d'assainissement.

La commune en accord avec le service Assainissement de VVA, a engagé des travaux d'assainissement sur certains secteurs proches de Vichy : secteurs de coteaux très attractifs.

La station d'épuration

Les eaux usées sont raccordées par l'intermédiaire d'une station de relèvement (à la limite Abrest/Bellerive) au réseau de VICHY pour se diriger par la suite à la station d'épuration intercommunale située à RHUE au nord de l'agglomération.

La station d'épuration intercommunale est conforme aux réglementations en vigueur et n'apparaît pas saturée et peut recevoir des rejets supplémentaires.

Pour sa majeure partie (90 %), le réseau d'assainissement de la commune d'Abrest est raccordé à la station d'épuration de Vichy Rhue, située sur la commune de Creuzier le Vieux.

Description :

- Mise en service : décembre 2002.
- Capacité nominale : 108 000 EH
- Arrêté préfectoral d'autorisation de rejet dans l'Allier n°2413-11 du 9 août 2011
- Traitement des eaux : Comptage, relèvement, dégrillage, dessablage/déshuilage, boues activées, clarification
- Traitement des boues : Epaissement sur tambour, déshydratation par centrifugation, chaulage, stockage, valorisation agricole
- Traitement des sous-produits : Réception de graisses et matières de vidange, traitement des graisses.

Auto surveillance : oui

Un secteur de la commune d'Abrest (rue du champ des moines) est raccordé au poste de la font des cassiots et ensuite dirigé vers la STEP de St Yorre: la station d'épuration de St Yorre (mise en service mai en 2010) a une capacité nominale de 8200 EH.

Les capacités résiduelles de ces deux stations d'épuration sont suffisantes pour recevoir les effluents provenant des secteurs urbanisés ou urbanisables prévus au PLU.

L'assainissement individuel

Les zones d'assainissement non collectif retenues sont restreintes et localisées :

- En rive droite de l'Allier : Champs Bresle (nord de la commune en limite communale avec le Vernet), Fort de la Monnaie, le Champ de la Dame, les Grandes Landes, zone sud des Grands Champs, zone est et ouest du Champs Malot (sud RD 1 75), zone nord sud du champ Goutay, les Gouttes Noires (au nord des Sejourrains), les zones de part et d'autre des Chaussins et des Remondins,
- En rive gauche de l'Allier : les Pepages en limite communale de Brugheas.

Depuis le 1er janvier 2006, la compétence assainissement non collectif est assurée par Vichy Val d'Allier et le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dont le règlement est joint à la présente annexe.

Les demandes pour la construction de nouvelles installations d'assainissement non collectif ou leur réhabilitation sont instruites par le SPANC, qui vérifie aussi régulièrement leur bon fonctionnement et propose les prestations d'entretien depuis le 1er juillet 2007.

PROJETS de VVA.

Vichy Val d'Allier procédera à l'extension des réseaux collectifs d'assainissement sur la base des conclusions de l'étude de zonage d'assainissement projetée sur 2016. Tout nouveau projet, comme exposé précédemment ne pourra rejeter dans le réseau d'eau pluviale plus que le terrain naturel ne rejetait avant son urbanisation. Les lotissements seront équipés de dispositifs de rétention (bassins d'orage, noues, ...). Les eaux pluviales collectées seront dirigées vers ces dispositifs de rétentions puis acheminées dans le réseau collectif d'eaux pluviales.

LES DECHETS MENAGERS

Le Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SICTOM) Sud-Allier gère le ramassage et le traitement des déchets de la commune d'Abrest. Ces déchets sont incinérés dans son usine de Bayet. Le Sictom dessert 136 communes du sud du département (Cusset, Vichy et Bellerive étant affiliés à la décharge du Guègue).

Le syndicat, dont la commune est adhérente depuis sa création en 1982, collecte et incinère les déchets ménagers.

Jours de collecte :

- Rive droite et avenue des Gravieres :
 - Ramassage des sacs jaunes le lundi
 - Ramassage des sacs noirs le jeudi (ordures ménagères)
- Rive gauche :
 - Ramassage des sacs jaunes le lundi
 - Ramassage des sacs noirs le mardi (ordures ménagères)

Autres déchets

- Les déchetteries les plus proches sont celles de St Yorre et de Cusset.
Tous les déchets qui ne peuvent être collectés dans le cadre des ordures ménagères peuvent y être déposés : déchets végétaux, ferraille, objets encombrants, huiles usagées et batterie.
- Un ramassage des objets encombrants et un autre pour les épaves automobiles sont organisés dans la commune une fois par an. Ils sont annoncés dans le bulletin municipal.
Des déchetteries ont été créées permettant la récupération de tous ces objets. Celle intéressant la commune est installée à St Yorre.
- Le tri sélectif pour le verre se fait en apport volontaire sur plusieurs points de collecte, répartis sur le territoire communal.
- D'autres points de collecte sont en cours d'installation, ce qui permettra de répondre en partie aux populations à venir.